

CAHIER DE TERRITOIRE

COMPTE-RENDU DES EXPRESSIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES

Réunion 1 : jeudi 9 septembre, de 14h à 17h30, au domaine de Givray à Ligugé

Animation :

- Animateur 1 : Stéphanie Guiné et Emmanuelle Juton
- Animateur 2 : Valérie Urman
- Animateur 3 : Claud-Laurent Aubert

Intervenant.e.s :

Maelle SAM YIN YANG, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 27 participant.e.s

Réunion 2 : mardi 28 septembre, de 9h30 à 17h, aux Salons de Blossac à Poitiers

Animation :

- Animateur 1 : Stéphanie Guiné et Emmanuelle Juton
- Animateur 2 : Valérie Urman
- Animateur 3 : Claude-Laurent Aubert

Intervenant.e.s :

Mairie de Poitiers et Communauté urbaine de Grand Poitiers

Maelle SAM YIN YANG, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 25 participant.e.s

Les rencontres se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires.

SOMMAIRE

1. MISE EN CONTEXTE

- La démarche de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité
- Les acteurs
- Les réunions territoriales
- Les objectifs

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

3. ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

5. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

6. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

- Les actions retenues
- Les fiches actions

1. MISE EN CONTEXTE

La démarche

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent engager une démarche ambitieuse de consultation et de concertation pour l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (SRB). Les principaux résultats attendus de cette démarche sont :

- **Un diagnostic de la biodiversité** régionale et des enjeux partagés par les différents acteurs du territoire
- Une stratégie biodiversité co-construite par **l'expérience et les contributions des différents acteurs et publics concernés** et en lien avec les contextes régionaux spécifiques
- **Une action publique efficace et coordonnée, des projets d'actions** dans lesquels les opérateurs régionaux vont se reconnaître et s'investir

Les acteurs

Les co-pilotes :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Direction régionale de l'Office Français de la Biodiversité

Les acteurs ressources :

- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) : référent technique diagnostic biodiversité.
- Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) : référent coordination et animation de la concertation territoriale et des démarches participatives.
- Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (CF UICN) : appui méthodologique.

Les réunions territoriales

Les réunions territoriales sont des ateliers participatifs qui se déroulent sur une journée et demie. Des acteurs territoriaux travaillent de manière collective sur des propositions d'actions dans le cadre de la SRB. 8 réunions territoriales sont organisées dans les sous-ensembles géographiques de la Nouvelle-Aquitaine. Cibler ces 8 territoires permet de travailler sur un panel représentatif (mais non exhaustif) des principales situations, questions et enjeux relatifs à la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Toutes les réunions territoriales suivent un protocole d'animation identique. Les participant.e.s échangent par petits groupes avec l'aide des animateurs sur les enjeux de la SRB.

Les objectifs

L'objectif final des réunions territoriales est le suivant : **à l'issue des deux réunions les acteurs auront identifié des pistes d'actions détaillées pouvant répondre aux enjeux issus du diagnostic.**

Pour se faire, l'objectif de la première réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié en lien avec les enjeux et leur traduction locale, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et ce qu'il faudrait mettre en place.

L'objectif de la seconde réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié des actions qu'il serait nécessaire de faire pour contribuer au traitement des enjeux du territoire.

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

Réunion 1 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : **27 participant.e.s**

Répartition des participant.e.s par catégories d'acteurs :

- 22.2 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 11.1 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 13 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 18.5 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

Réunion 2 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : **25 participant.e.s**

Répartition des participant.e.s par catégories d'acteurs :

- 28 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 12 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 44 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 16 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0% Scientifiques

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif de la SRB est d'aboutir à un cadre d'action partagé pour préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.

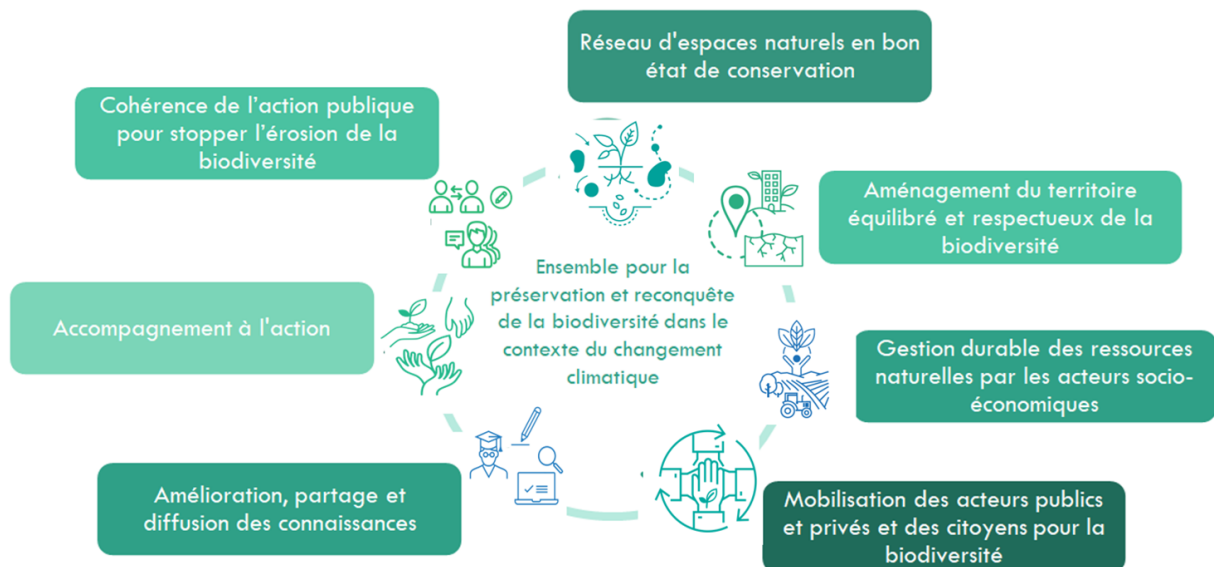
L'élaboration du diagnostic

La phase 1 d'écriture collaborative du diagnostic a eu lieu entre mars 2019 et mai 2021. Elle a eu pour objectif l'identification des richesses, forces et faiblesses du territoire. La méthode appliquée a été la suivante :

- Lancement des travaux d'élaboration de la SRB lors du Comité Régional de la Biodiversité : **mars 2019**
- Contributions des acteurs sur le diagnostic en comité technique et scientifique, groupes de travail thématiques et collectivités territoriales, commission « stratégies » du CRB : **juin 2019 à janvier 2021**
- Travail participatif sur les enjeux : **mars – avril 2021**
- Avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur le diagnostic (avec recommandations) : **avril 2021**
- Séminaire régional de partage des enjeux de la SRB : **mai 2021**

Le plan d'actions

Le diagnostic révèle 25 problématiques réparties en 7 enjeux. La phase 2 qui a lieu entre juin 2021 et l'été 2022 permet de décliner ces enjeux en actions de terrain. Des réunions territoriales et régionales, ainsi qu'une consultation ciblée sur la jeunesse, sont mises en place pour élaborer ce plan d'actions.



4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

Au cours de la présentation du diagnostic et des 7 enjeux, les participant.e.s ont été invité.e.s à prendre des notes individuellement sur comment, selon eux.elles, ces enjeux s'illustrent sur le territoire. Chaque participant.e a choisi un enjeu à traiter parmi les 3 ci-dessous. Puis les participant.e.s ont mis en commun leurs productions avec les autres membres de leur table.

Expressions individuelles

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Le support n'a pas été utilisé par les participants. Les notes ont été prises sur leur support personnel.

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

- Espaces publics trop minéraux dans les bourgs
- Documents d'urbanisme trop axés sur le réglementaire, manque la médiation/formation des élus
- Artificialisation des cours d'eau: rétablissement des cours d'eau, entretien des cours d'eau
- Prélèvement de l'eau pour l'agriculture
- Drainage : retour rapide vers la rivière
- Intégration du bocage urbain dans le plan de classement /conservation
- Sur le poitou: l'arrachage des haies est plus impactant que le défrichement (faible évolution du taux de boisement)
- L'approche intercommunale permet de réduire l'impact de l'évolution de la population/Besoin en équipement en "mutualisant" aux meilleurs endroits.
- Protection du bocage pavillonnaire au même titre que le bocage champêtre
- Densification moins prise en compte en milieu rural.
- Ressources utilisées pour la construction
- Bocage, arrachage des haies: besoin de gestion
- Soutien aux agriculteurs
- Sensibilisation/formation
- Bocage pavillonnaire/champêtre
- Avoir des documents de planification à jour
- Bocage pavillonnaire : les règlements de copropriété tombent après 10 ans, il faut les intégrer dans les documents d'urbanisme, PLU, POS.
- Intégration et protection des haies et boisements urbains dans les mesures de protection.
- Principe ERC : ajouter R pour "renoncer"
- Miscanthus (Fleury)
- Aide technique aux particuliers
- NUIT: généraliser la prise en compte de la biodiversité nocturne.

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Le support n'a pas été utilisé par les participants. Les notes ont été prises sur leur support personnel.

Expressions collectives

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Table 1

Participant.e.s : Yann Sellier (Réserve du Pinail) ; Alain Vérot (DREAL NA) ; Pierre Rossignol (Prom'haies NA) ; Philippe Blondeau (EPF NA) ; Christian Perron (Association des moulins du Bassin de la Boutonne)

Constat pour la zone poitou : Une faible proportion d'aires protégées (0, 5% en NA)

Les enjeux:

- Composer avec les activités humaines et agricoles (forêts, zones cultivées).
- Prise en compte des aires de captages de ces zones protégées.
- Préserver les sols stables physico-chimiques depuis quelques années.
- Mieux prendre en compte les espaces naturels encore en bon état ou en voie d'amélioration (haies, prairies,...) dans les SCoTs et les PLUs.
- Certaines pratiques sont impactantes sur la biodiversité : phyto, agrandissement du parcellaire, milieux connexes, éléments fixes du paysage.
- Résilience du territoire à reconstruire
- Problématique de gestion de l'eau: fossés, bassines, mares; les haies, les bordures de champs; les éléments fixes (arbres, fruitiers, haies)
- Revaloriser les savoir-faire d'antan: têtards, gestion des frênes
- recherche de solutions innovantes pour restaurer, améliorer, favoriser la circulation des espèces piscicoles
- Rendre fier d'appartenir à un zone de bocage (Bocage 79 par exemple):
 - Favoriser une image positive,
 - Besoin de retrouver des paysages attractifs pour les acteurs et les riverains du territoire
 - Associer les citoyens pour sensibiliser et partager les connaissances
 - Partager les expériences (par exemple: entre agriculteurs qui mettent en place des actions/aménagements en faveur de la biodiversité)
- Enjeu à l'échelle des communes et des intercommunalités sur la gestion de l'entretien des haies et du paysage en associant les agents et les citoyens : action de type "TERRE SAINE"
- Enjeu de réappropriation des connaissances sur la biodiversité et dans les milieux (ex: les champignons, la sauvegarde des arbres, aménagement en biodiversité des parcelles agricoles)
- Inciter les citoyens à faire de la Trame Verte et Bleue chez eux (herbacées, anciennes variétés, haies) pour une meilleure appropriation et faire "vitrine"
- Appropriation d'autres modèles d'élevage (les chèvres dans les champs)
- En agriculture: reconstruction des systèmes de cultures: allongement des rotations, diversifications des cultures

- Un réseau associatif dynamique et présent

Table 2

Participant.e.s : Valérie Dolimier (Elve) ; Frédéric Fy (CBNSA) ; Cyrille Poirel (LPO) ; Caroline Cailly (Fédération de Chasse 86)

MILIEUX URBAINS : problématique des continuités écologiques des différentes trames (TVBN) et l'aménagement.

- Législation inexistante, incohérente, inappliquée, insuffisante
- Besoin de moyens techniques
- Besoin de sensibilisation des aménageurs

BOCAGES : problématique d'enjeux écologique diffus sur de grandes surfaces

- Peu d'outils de préservation disponibles
- Problématique de l'élevage extensif qui disparaît (baisse du nombre d'agriculteurs) : Comment rendre l'élevage extensif attractif ? (Montmorillonnais, gâtine, bocage bressuirais, terres rouges à chataigneau)
- Intensification agricole

PLAINE AGRICOLE :

- Problématique de mitage urbain pour la grande faune (Outarde)
- Problématique du paysage homogène: diversification des couverts, taille des parcelles, problème de mécanisation. (Outils MAE, sites CEN: palliatifs)
- Trouver des filières: polyculture/élevage adapté et viable, luzerne, semences, circuits courts. Diversité génétiques locales, messicoles et récoltes de graines locales

LANDES, PELOUSES, PRAIRIES :

Enjeux forts sur surfaces réduites: Problématique de fermeture ou d'intensification : peu attractif pour l'agriculture.

Outils disponibles: Maîtrise foncière mais problème de financement pour la gestion: actuellement des sites sous maîtrise foncière continuent de se dégrader par manque de financement.

ZONES HUMIDES et COURS D'EAU :

Problématique agricole : drainage, pollution, remblais

Polyculture: conciliation des pratiques et cohérence des politiques : forêts/prairies

FORÊTS : Problématique d'homogénéisation des peuplements, rotation rapide, petit parcellaire, clôture des parcs de chasse

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Table 1

Participant.e.s : François Teyssié (Groupement Ornithologique Deux-Sèvres) ; Aurore Cheminade (CDC Mellois en Poitou) ; Fabrice Sagot (DDT 79) ; Eric Bedin (Terre de liens)

1) Dans les documents d'urbanisme, il y a de la matière (diagnostic), mais pas d'actions opérationnelles. Les moyens humains sont souvent inexistantes ou insuffisants pour créer une culture au niveau des élus. Les documents d'urbanisme (PLUI, SCOT) traitent la question de la biodiversité (diagnostic, état initial de l'environnement, règlement, zonage) mais ils ne réglementent pas les pratiques (on ne peut réglementer que l'occupation des sols). Le problème se situe au niveau des pratiques agricoles. Il y a des solutions possibles pour influencer les pratiques agricoles avec des outils d'aménagement et des collectivités en faveur de la biodiversité:

- Maîtrise foncière par les collectivités avec mise à disposition des terres avec baux agri-environnementaux (autour des captages d'eau potable, des gouffres, zones humides)
- MAE (mesures agri-environnementales)

Il faut aller plus loin que juste écrire la règle car si personne ne monte de projet, rien ne peut se faire. Les documents d'urbanisme ne font que sécuriser un cadre, mais il faut les porteurs de projet et l'accompagnement des porteurs des projets... Sinon rien ne se fait.

2) Les acteurs associatifs et l'expertise sont présents, les acteurs doivent être connus et utilisés: coordination.

3) Animation des programmes (ex: appels à projets divers) avec un relais sur le territoire, sur une durée longue de 10 à 15 ans, avec des bilans d'évaluation citoyenne.

4) La maîtrise foncière adresse le positionnement d'un projet et non les enjeux de biodiversité. On utilise toujours la COMPENSATION.

5) Valoriser le patrimoine foncier des communes en mettant des baux environnementaux avec des exigences environnementales, ORE (obligation réelle environnementale). Par ex: la communauté de communes de Melle a fait un état du foncier, et établit des baux environnementaux aux agriculteurs.

6) Maîtrise du foncier obligatoire des zones de captage, avec des clauses environnementales

7) Accompagner le monde agricole dans le changement des pratiques

Table 2

Participant.e.s : Pierrick Marion (Poitou-Charente Nature) ; Diane Delgado (PETR de Gâtine) ; Claude Fayoux (Conseil départemental Canoë-Kayak) ; Yvonnick Guinard (Grand Poitiers) ; Chantal Ciupa (UFC-Que Choisir).

- 1) Bocage pavillonnaire: manque de protection des espaces verts des lotissements. Veiller à la pérennisation des mesures compensatoires. Le règlement d'un lotissement n'est valide que dix ans, à comparer avec les trente ans de validité pour une LGV...
- 2) Intégration et protection des haies champêtres dans le tissu urbain
- 3) Appliquer avec rigueur le principe ERC (Eviter Réduire Compenser), voire renoncer au projet. Les parcs éoliens sont implantés sans prendre en compte d'autres critères que le périmètre de 500m à l'écart des habitations.
- 4) Importance de prendre en compte les enjeux locaux du territoire avant les projets d'aménagements (projets éoliens, déviation routière...)
- 5) Soumettre les plantations pour la bioénergie aux études d'impacts. Exemple du lieu-dit Fleury: plantations de miscanthus pour chauffer le Grand Poitiers, sans étude suffisante sur cette espèce exotique possiblement envahissante. Il y a concurrence entre les bioénergies et les biocarburants, avec le risque de monoculture intensive pour la production de l'énergie.
- 6) Mettre à disposition des accompagnements techniques sur les types de plantation à faire chez un particulier, pour savoir si l'habitation est dans un corridor écologique. Ex: PETR du Rufféquois. Ex: La collectivité du Grand Poitiers ne répond pas aux questions des particuliers. Pourtant, la trame végétale de la ville de Poitiers est principalement privée, les arbres sont dans les jardins des particuliers. Il faut trouver un levier d'action pour préserver ces végétaux et favoriser les essences locales, apporter de la biodiversité. Il n'y a pas les moyens humains spécifiques dédiés dans les collectivités pour les particuliers. Idée: avoir un conseiller pour l'écologie/l'environnement/le paysage, dans les collectivités, les CAUE.
 - Exemple du Grand Poitiers pour son PLUI: organisation de temps d'acculturation/sensibilisation aux enjeux de l'aménagement/la biodiversité/la consommation d'espaces, pour que les élus communaux puissent construire le document en connaissance de cause; Importance de sensibiliser les élus pour construire des PLUI en cohérence avec le territoire et les enjeux environnementaux actuels.
 - Généraliser la prise en compte et la restauration de la biodiversité nocturne.
 - Des cours d'eau principaux "bien" entretenus, tandis que les cours d'eau secondaires sont plutôt "délaissés": ils sont encombrés par des apports en bois morts excessifs et artificiels.

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Table 1

Participant.e.s : Thomas Perrier (Océalia) ; David Lenoir (CRPF) ; Catherine Saboureau (Région Nouvelle-Aquitaine service Forêt/Bois) ; Sylvain Griffault (Vice-président Mellois en Poitou)

Ressources : Forêt / Haies

Mise en adéquation des ressources en bois (produit connexe) et leur qualité (plaquettes ou chicots) avec les équipements de chaufferie. Actuellement, seules les plaquettes peuvent être utilisées dans les chaufferies, ce qui oblige à s'approvisionner hors région Nouvelle-Aquitaine.

Pour exemple : la Commune de CERIZAY

Energie renouvelable

Eoliennes et panneaux photovoltaïques : Mise en adéquation entre le Réseau de Transport d'Énergie (RTE) et une véritable répartition infra-régionale équilibrée (notion indiquée dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)

Pour les éoliennes : nécessité d'études d'impacts sur le cumul des fermes éoliennes

Conservation des milieux et amélioration de la qualité des sols

2 pratiques pour favoriser la performance ago-écologique:

- 1) une Agriculture de Conservation des Sols (ACS):
diminuer le travail du sol pour limiter l'érosion des sols et stockage de la biomasse et du carbone
- 2) une Agriculture Biologique (AB)

Eau - Préservation des zones de captage

Demande de préemption sur le périmètre éloigné comme sur le périmètre rapproché.

Forêt

Acculturer les propriétaires forestiers aux services rendus par la forêt (valoriser la biodiversité, mélange d'essences, paysages, loisirs, qualité des sols, préservation des nappes...)

Circuits courts - Relocaliser la filière soja

Intérêt de cette culture : zéro pesticides et fongicides et nécessite peu de désherbage, riche en protéines

Réduire l'exportation de cette culture depuis l'exportation depuis l'Amérique du Sud (Brésil)

Table 2

Participant.e.s : Joël Gaucher (Fédération française de sauvegarde des moulins) ; Daniel Ferrer (Syndicat des étangs Poitou-Charente-Vendée) ; Aurélie Delmas et Karyn Thiaudiere (Chambre d'agriculture de la Vienne)

- Faire la promotion de la filière piscicole et aquacole continentale extensive en eau douce (production sans émission de gaz à effet de serre)
- Produire en circuits courts avec transformation en proximité

Les étangs ont un rôle de filtration et d'épuration des eaux, de piège à carbone, et ils se sont des concentrés de biodiversité (Ref : chercheur histoire naturelle thèse de Mr François LE COR - 2021 université de Lorraine)

- Réduire la prédation liée aux espèces protégées comme le héron et le cormoran
- Restaurer les moulins, les zones humides pour une meilleur filtration, purification et stockage de l'eau / 1 mètre carré de surface correspond à 1 mètre cube d'eau
- Valoriser les moulins : capacité de produire des énergies renouvelables dont l'hydroélectricité en respectant la continuité écologique par l'aménagement de bras de contournement (rivière de contournement) et de passes à poissons (respect de la montaison et dévalaison des espèces piscicoles avec des moteurs hydrauliques ichtyo compatibles qui ne blessent pas les poissons)
- Préserver les zones de captage et lutter contre la marchandisation et la financiarisation au sein de l'Union Européenne
- Sauvegarder le patrimoine piscicole existant : organiser une gestion déléguée des étangs piscicoles en dehors du bail rural
- Gérer les déchets (obsolescence programmée)
- Valoriser les petites exploitations agricoles : installation et transmission

Valorisation du métier : 1/3 des agriculteurs partent à la retraite d'ici 5/7 ans)

- Responsabilité du consommateur : consommer local, circuit courts, de proximité

Soutien de l'élevage extensif

- Préservation du bocage en bon état de conservation : soutenir les agriculteurs (outils à mettre en place, formation, achat d'outils mécaniques adaptés)
- Valorisation des pratique des agriculteurs, ne pas opposer les agricultures, ou les labels : Encourager les changements de pratique, travailler la communication, la pédagogie
- Préserver des terres agricoles : attention à l'artificialisation des sols (SCOT/PLU)
- Favoriser les auxiliaires de cultures, pollinisateurs, oiseaux : formation des agriculteurs, financer des aménagements (haies, bandes enherbée, Culture intermédiaire piège à nitrates (CiPAN), jachère, intercultures)
- Favoriser les prairies : stockage de carbone
- Préservation du milieu naturel : mare, arbre, haie, bosquet : aide au financement
- Préservation du bâti agricole : importance pour l'accueil de la biodiversité
- Sauvegarder et développer l'élevage
- Biodiversité difficile à gérer (choucas, blaireaux, loups....) : trouver des solutions à adapter selon les situations et territoires
- Concertation entre les différents acteurs (association, agriculteurs, collectivités, riverains, institutions...)

5. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Par binôme, les participant.e.s ont identifié, au regard du travail précédent, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et mettre en place sur le territoire pour répondre aux enjeux.

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

A MAINTENIR

- Inventorier les espaces et les territoires à enjeux
- Maintenir le système bocager par la responsabilisation des acteurs: collectivités, citoyens, agriculteurs et associations
- Maintenir les espaces protégés et naturels gérés: parcs naturels, sites CEN, ZNIEFF, NATURA 2000
- Maintenir le tissu associatif existant en faveur de la biodiversité, sa présence dans les instances.
- Maintenir un cadre d'aide des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité
- Maintenir les systèmes d'exploitation extensif des milieux

A RENFORCER

- Renforcer les ressources humaines, financières et réglementaires.
Détails: Financement pour la gestion des espaces naturels sur le long terme
- Financement de "Fonctionnement" des espaces naturels. Exemples : Sentiers, haies, et de communication
- Renforcer les contrôles sur les mesures réglementaires
- Développer la transversalité entre acteurs du territoire (partage d'expérience, formation, information, connaissance, savoir-faire)
- Renforcer l'accompagnement des agriculteurs vers l'aménagement des pratiques favorables à la biodiversité

A METTRE EN PLACE

- Libérer les chèvres de leurs bâtiments
- Interdire l'arrachage des haies
- Interdire les cloisonnements. Exemple: Infrastructures, LGV, Parc de chasse, etc.
- Créer des incitations financières régionales

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

A MAINTENIR

- Mesures ERC
- Le cadre réglementaire: PLUi et documents d'urbanisme prenant en compte la biodiversité.

- Le niveau de connaissance/de règles en matière de biodiversité dans les documents d'urbanisme.
- Intelligence collective, cohésion des acteurs territoriaux: les collectivités doivent continuer de favoriser l'intelligence collective, la coopération dans le cadre des appels à projets, de mettre les acteurs en réseaux pour avoir une action cohérente.

A RENFORCER

- La durée des mesures ERC, les garanties.
- La démarche d'élaboration du projet: évaluation de l'opportunité à préserver avant d'envisager ERC.
- Les mesures biodiversité par des obligations
- La maîtrise foncière pour pérenniser la biodiversité
- La prise en compte de l'ensemble du réseau hydrographique
- Les moyens opérationnels pour mettre en œuvre la réglementation existante. Par ex, pour la plantation de haies dans les TVB : les dispositifs réglementaires existent (emplacement réservé dans les documents d'urbanisme) mais il est nécessaire de mobiliser des acteurs pour mettre en œuvre des projets. Moyen possible: faire bénéficier la commune du soutien technique d'association pour les travaux (Prom'Haies) et du soutien financier d'un partenaire (Région).
- L'opérationnalité des documents d'urbanisme avec des moyens pour accompagner/former les élus et les habitants.
- La végétalisation de l'espace public par la collectivité pour l'exemplarité (dégoudronner; micro forêt, programme de plantation de Prom'Haies avec des plants autochtones).
- Les appels à projet. Des durées de financement plus longues: le financement des projets est limité à 2 ans, c'est trop court pour évaluer l'impact sur la biodiversité. Allonger la durée jusqu'à 10-15 ans. Et selon la taille des territoires, disposer d'un budget plus ambitieux pour agir concrètement sur des territoires plus grands.
- Rallonger le nombre d'hectares et la durée (10-15 ans) des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) et les exigences environnementales plus importantes.
- Mettre la biodiversité dans les programmes scolaires
- Former/Sensibiliser les élus à la biodiversité

A METTRE EN PLACE

- Plus de mesures pour réduire la pollution nocturne (Trame noire) et sensibiliser dans l'espace privé.
- Tenir compte de l'ensemble de la biodiversité, y compris nocturne.
- Structure de conseil aux particuliers
- Expertise et conseil à destinations des particuliers
- Étendre les études d'impact à certaines cultures destinées aux biocarburants, à la méthanisation.
- Soumettre à évaluation systématique les nouvelles pratiques, nouvelles cultures (miscanthus, cive,...)
- Maîtrise foncière par la collectivité et baux agri-environnementaux + travailler avec

des associations et organisations compétentes sur le foncier: CEN-NA, Terre de Liens, syndicats d'eau potable, EPCI.

- Développer des programmes financiers sur le long terme dans le cadre des appels à projet, qui dépassent la durée des mandats électifs (financement sur 10 ans), avec évaluation citoyenne.
- Pédagogie/sensibilisation auprès des habitants, des enfants, pour encourager les élus.
- Principe ERC: vue l'urgence écologique, faire disparaître la compensation car ineffectif pour la biodiversité.
- Ajouter la dimension qualitative dans les classements des haies en EBC pour les particuliers. Créer un cahier des charges de gestion des haies.
- Une journée de protection de l'environnement (jour chômé) où tout le monde nettoie l'environnement proche.

● Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

A MAINTENIR

- Les ressources forêt / haies
- La filière piscicole extensive continentale en eau douce pour la production alimentaire
- L'épuration et la qualité des eaux
- L'information et la préservation des zones humides
- La diversité forestière
- La réglementation de la protection des forêts concernant le défrichement
- Le cadre réglementaire qui limite l'artificialisation des sols
- L'agriculture et l'agriculteur

A RENFORCER

- L'élevage et les prairies : laisser les communes (bloc communal) à avoir la capacité d'aide en direct aux agriculteurs (salaire) pour le maintien du nombre d'agriculteur et en priorité les éleveurs
- La plantation d'arbres (bois, boqueteau, haie)
- La production d'hydroélectricité locale
- La préservation des milieux naturels, des éléments paysagers, des bâtis agricoles
- L'entretien durable (formation, achat d'outils adaptés : aide au financement)
- L'évolution des pratiques agricoles (formation, soutien financier et valorisation de la production)
- L'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations
- Les ressources forêt / haie
- La filière piscicole extensive

A METTRE EN PLACE

- Financer les bassines seulement si elles sont remplies d'eaux superficielles
- Accompagner les filières de légumineuses locales (ex : soja)

- Un moratoire sur l'installation d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) jusqu'à la probation du PCAET (plan climat air-énergie-climat territorial) du territoire concerné
- Un dispositif de financement de couverts végétaux
- Faire financer par la Région la préemption des terres sur les aires de captage (éloignées et rapprochées) auprès des collectivités locales
- Favoriser la rénovation de l'outil piscicole existant
- Adapter les chaudières aux productions locales (bois-énergie) pour valoriser les bois de haie pas calibré
- Mettre en place un financement public pour les petites et moyennes centrales hydroélectriques comme en Bourgogne-Franche-Comté
- Soutenir l'élevage en mobilisant toute la filière
- Une communication positive de l'agriculture (sensibilisation à l'échelle locale, de la concertation)
- L'agriculteur doit pouvoir vivre de son métier : rémunération des produits à leur juste valeur
- Inviter les consommateurs vers les circuits courts, locaux français

6. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D' ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Formulation et qualification d'actions

Lors de la deuxième réunion, à partir des idées à maintenir, à renforcer et à mettre en place, les participant.e.s ont identifié des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du diagnostic.

Chaque table a identifié plusieurs pistes d'action. Ils ont qualifié ces actions selon leurs avantages/points forts et leurs inconvénients/points faibles.

Table 2

Participant.e.s : Alain Verot (DREAL) ; Eric Bedin (Terre de liens) ; Nicolas Cotrel (Deux Sèvres Nature Environnement) ; Serge Sarrazin (SYPOVE) ; Pierre Rossignol (Prom'haies Nouvelle Aquitaine) ; Thomas Perrier (Océalia)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Mutation des pratiques agricoles (accompagnement au changement des pratiques, valorisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation agriculture biologique / circuits courts / mode polyculture élevage - Mutualiser les compétences - Décloisonner et créer des partenariats - Trouver des objectifs communs - Information des propriétaires des types de location 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure des marchés (filières...) - Multiplicité des labels - Difficulté de se passer de la chimie agricole - Sensibilisation des élèves
2/Ralentir le circuit de l'eau afin de préserver les ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Infiltration favorisée - Résilience du territoire au niveau alimentaire, agricole, hydrologique 	
3/Valoriser l'exploitation extensive des étangs piscicoles	Résilience alimentaire et climatique	Vérifier la connexion aux rivières
4/Renforcer la multi fonctionnalité des haies et trames de vieux arbres	Rétention, stockage carbone, lutte contre l'érosion, biodiversité	Entretien

	(faune, flore), complément alimentaire (arbre fourrager) et microclimat	
5/Développer et renforcer les espaces naturels protégés ou inventoriés	Réseau des sites du Conservatoire d'Espace Naturels (CEN)	Absence d'information aux propriétaires et moyens pour les gérer (ZNIEFF)
6/Améliorer les diagnostics environnementaux des PLUI et les intégrer dans le projet d'urbanisme	Protection par la loi du végétal	- Manque d'ambitions et d'actions - Manque de prise en compte des diagnostics - Densification pas assez verticale

Table 3

Participant.e.s : Cyrille Poirel (LPO) ; Aurore Cheminade (Communauté de communes Mellois en Poitou) ; Yann Sellier (GEREPI) ; Aurélie Delmas (CA 86) ; Caroline Cailly (FDC 86) ; Pierre Nénez (Commune de Poitiers)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Éduquer/ sensibiliser sur la biodiversité tous les publics : citoyens, enfants, entreprises, agriculteurs...	- Créer un socle commun de connaissance (accepté, approprié) - Favoriser l'action, changer les points de vue des acteurs - Faire diffuser, infuser	- Actions dont l'effet est perceptible à long terme : endurance, consommateur d'énergie, nécessité d'une continuité dans le temps - Nécessité d'adoption des messages aux différentes cibles en comprenant leurs enjeux, leurs intérêts
2/Passer à l'action : conseiller/accompagner et/ou contraindre : - règles clauses dans les marchés publics (choix des essences locales, trame noire...) - gestion de l'espace, entretien des haies - créer des aménagements pour la biodiversité (niche)	- Avoir des résultats visibles à courts et moyens termes	- La contrainte peut donner l'impression de "punir"
3/Créer des fonds de soutien aux actions moins complexes que ceux qui	-Avoir des résultats visibles rapidement -Lancer et accompagner des	- Lourdeur administrative dissuasive - Lourdeur de l'évaluation

existent (substantiels et accessibles tournés vers l'action)	dynamiques nouvelles	nuisible à l'action Les co-financements ralentissent les dossiers
4/Créer des filières et réseaux locaux adaptés aux territoires	- Mobiliser des secteurs locaux - Créer une émulation, une dynamique locale pas délocalisable : qui décline les enjeux sociaux, environnementaux, économiques, agricoles...	- Sur du long terme - Énergivore - Risque d'essoufflement
5/Créer de nouvelles surfaces naturelles protégées (les augmenter : objectif de 10 % par la COP 15) 10 % de protection stricte/ forte au sens UICN 30 % de protection moins forte	- Alimenter la stratégie de préservation : avoir des lieux vitrine - espace	- Lourdeur juridique, concentration compliquée - Moyens financiers - Volonté politique - Foncier
6/Exemplarité des collectivités, des pouvoirs publics via leurs compétences et leurs actions publiques : mobilisation des ressources	- Action vitrines : visible, reproductible, inspirantes - Lancer une dynamique, montrer l'exemple	- Énergétique - Dépendant de la volonté politique (fragile lors des changements de mandats) - sensibles aux manifestations d'opinion
7/Meilleure connaissance des espèces : reconnaître la fonge dans la biodiversité : faune, flore, fonge = autres taxons	- Comblent un vide de connaissance sur des taxons les moins connus	- Des moyens financiers

Table 4

Participant.e.s : Fabrice Sagot (DDT 79) ; Christian Peron (ASG Moulin Boutonne) ; Joël Faucher(ASG Poitou/Vienne) ; Claude Fayoux (Comité Départemental canoë kayak) ; Sylvain Griffault (Maire de Melle, VP Mellois en Poitou) ; Dany Coineau (Maire de Mignaloux Beauvoir, VP Grand Poitiers)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Conditionner toutes les aides et subventions à	-Encouragement de projets vertueux.	-Faire adopter une telle décision.

l'accroissement de la biodiversité sur le territoire demandeur	-Evaluation de l'existant. -Répondre concrètement à l'ambition de NeoTerra	-Définition de l'état zéro qui ne soit pas pénalisant pour le projet et le territoire.
2/Généraliser la connaissance, tout d'abord en la constituant, puis en la mettant à la portée de toutes et tous (transparence, inventaire, vulgarisation).	-Objectiver et éclairer les prises de décision. -Connaissance effective et partagée du territoire et de ses richesses. -Favoriser la responsabilité citoyenne. -Permet l'action N°1 en levant certaines contraintes.	-Niveau d'expertise demandé. -Actuellement trop affaire de spécialistes. -Surcoût généré. -Réseau de diffusion de la culture scientifique et technique bien trop lacunaire et élitiste.
3/Préservation des milieux aquatiques par l'amélioration du traitement des eaux usées.	Santé publique.	Investissement important.
4/Maîtrise foncière des périmètres de captage d'eau potable (rapprochés et éloignés)	-Garantir la qualité à long terme de la ressource en eau. -Se satisfaire, par la qualité, de la ressource locale.	-Accompagner la reconversion des exploitations concernées.
5/Mettre les dispositifs d'aide à l'installation et reprise agricole à disposition de l'échelon EPCI (qui est le garant d'un projet de territoire).	-Moyens donnés aux EPCI d'être acteurs des filières locales (projet alimentaire territorial, par exemple). -Souplesse d'intervention par décentralisation + déconcentration de dispositifs illisibles aujourd'hui.	-Risque de trop d'hétérogénéité territoriale. -Frein de lobbies et syndicats.
6/Renforcer la mise en place de Trame noire en complément de TVB.	-Economie d'énergie -Ré installation d'espèces.	Représentation des problématiques d'insécurité.

Table 7

Participant.e.s : Yvonnick Guinard (Grand Poitiers) ; Maud Clément (EPF Nouvelle Aquitaine) ; Julian Branciforti (CEN NA) ; David Lenoir (CRPF) ; Diane Delgado (PETR pays de Gâtine) ; Chloé Jean (CPIE de Gâtine poitevine)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Intégrer à la formation des enseignants un cycle autour des enjeux de la biodiversité	-Durabilité (sensibilisation de fond) -Plusieurs publics touchés: enfants, enseignants (parfois élus).	-Accès aux enseignants -Diversité des situations (villes versus campagnes).
2/Systématiser la formation des élus aux enjeux de la biodiversité de leur territoire. Formation obligatoire en début de mandat; en début de démarche PLU(I).	-Compréhension des enjeux -Pérennité (agents plus long terme que mandats d'élus).	-Temps/disponibilité des élus.
3/Systématiser l'obligation de maintien des haies dans le PLU(I) et obligation de replanter les haies arrachées.	-Maintien/renforcement du maillage bocager. -Multifonctionnalité (biodiversité, bois-énergie, fruits, eau, sols,...)	-Modèle économique à mettre en place (filiales à développer).
4/Démarche pro active des modalités de compensation carbone et biodiversité.	Apport de financements extérieurs	-Équité des territoires. -Attention aux droits à détruire, à l'abus de la compensation, que ce ne soit pas l'opérateur privé qui se substitue à des politiques publiques existantes.
5/Concevoir des projets temps longs avec l'association en amont de l'ensemble des acteurs (biodiversité et multisectoriels) en définissant précisément les indicateurs suivi+évaluation.	-Éviter les projets contradictoires. -Permettrait une évaluation de la biodiversité à long terme. -Pérennisation communication et information sur le projet + les enjeux de biodiversité.	

Les actions retenues

Après avoir qualifié les actions, les participant.e.s en ont ensuite retenu 6 par table. Les participant.e.s ont pris connaissance des actions de toutes les tables puis les ont comparées pour éviter les doublons d'actions. En cas de doublons, une table seulement a gardé l'action.

Voici les listes finales des actions retenues par chaque table :

Table 2

- 1. Mutation des pratiques agricoles (accompagnement au changement des pratiques, valorisation)**
- 2. Ralentir le circuit de l'eau afin de préserver les ressources en eau**
- 3. Valoriser l'exploitation extensive des étangs piscicoles**
- 4. Renforcer la multifonctionnalité des haies et trames de vieux arbres**
- 5. Développer et renforcer les espaces naturels protégés ou inventoriés**
- 6. Améliorer les diagnostics environnementaux des PLUIs et les intégrer dans le projet d'urbanisme**

Table 3

- 1. Éduquer/ sensibiliser sur la biodiversité tous les publics : citoyens, enfants, entreprises, agriculteurs...**
- 2. Passer à l'action : conseiller/accompagner et/ou contraindre :**
 - règles clauses dans les marchés publics (choix des essences locales, trame noire...)
 - gestion de l'espace, entretien des haies
 - créer des aménagements pour la biodiversité (niche)
- 3. Créer des fonds de soutien aux actions moins complexes que ceux qui existent (substantiels et accessibles tournés vers l'action)**
- 4. Créer des filières et réseaux locaux adaptés aux territoire**
- 5. Créer de nouvelles surfaces naturelles protégées (les augmenter : objectif de 10 % par la COP 15)**
 - 10 % de protection stricte/ forte au sens UICN
 - 30 % de protection moins forte
- 6. Exemplarité des collectivités, des pouvoirs publics via leurs compétences et leurs actions publiques : mobilisation des ressources**

Table 4

- 1. Conditionner toutes les aides et subventions à l'accroissement de la biodiversité sur le territoire demandeur**
- 2. Généraliser la connaissance, tout d'abord en la constituant, puis en la mettant à la portée de toutes et tous (transparence, inventaire, vulgarisation).**
- 3. Préservation des milieux aquatiques par l'amélioration du traitement des eaux usées**

4. Démarche pro active des modalités de compensation carbone et biodiversité
5. Mettre les dispositifs d'aide à l'installation et reprise agricole à disposition de l'échelon EPCI (qui est le garant d'un projet de territoire)
6. Renforcer la mise en place de Trame noire en complément de TVB

Table 7

1. Intégrer à la formation des enseignants un cycle autour des enjeux de la biodiversité
2. Systématiser la formation des élus aux enjeux de la biodiversité de leur territoire
3. Formation obligatoire en début de mandat; en début de démarche PLU(I)
4. Systématiser l'obligation de maintien des haies dans le PLU(I) et obligation de replanter les haies arrachées
5. Démarche pro active des modalités de compensation carbone et biodiversité
6. Concevoir des projets temps longs avec l'association en amont de l'ensemble des acteurs (biodiversité et multisectoriels) en définissant précisément les indicateurs suivi+évaluation

Les fiches actions

Enfin, les participant.e.s ont rédigé des fiches actions.

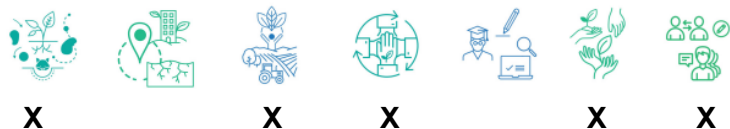
Chaque table a rédigé ses fiches actions puis les a mises en commun avec les autres tables. L'ensemble des participant.e.s a été invité à contribuer à toutes les fiches actions en y faisant des ajouts d'idées. Ces ajouts sont écrits en vert sur les fiches actions.

Table n° 1

Fiche n° 1

Action : Créer un fond régional d'investissement pour la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Financer les projets favorables à la biodiversité quels qu'ils soient

Description de l'action

- Identifier et rassembler l'ensemble des financeurs publics et privés : Au sein d'une instance régionale, créer le fond de financement.
- Identifier une déclinaison territoriale à l'échelon local.
- Créer une commission locale ad hoc pour le choix de projets qui s'inscrivent dans les projets de territoire et compatibles avec la SRB : attribution des fonds.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Temps d'animation et de gestion du fond, puis coordination régionale et locale.
- Sommes mises à disposition par les financeurs

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de projets, et leur évaluation environnementale
- Nombre de réunions de commission
- Couverture du territoire
- Nombre de partenaires
- Consommation des crédits

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Fond pérenne
- D'ici deux ans

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Le Conseil Régional (Pilote et gestionnaire)
- ARB en partenaires techniques du fond
- Acteurs locaux (Conseil Départemental, Agence de l'Eau...)

Table n°1

Fiche n°2

Action : Créer le métier de coordinateur environnemental

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Limiter les impacts négatifs sur l'environnement de projets d'infrastructure et immobiliers

Description de l'action

- Créer le cadre du métier : compétences nécessaires, définition des missions, du cadre d'intervention (opérations soumises à cette expertise)
- Créer une spécialisation/formalisation à ce métier (expertise), le cursus qui y mène, les prérequis, le "diplôme"
- Faire connaître ce métier, "recruter" des talents, le promouvoir.

Missions : participation au projet à partir de sa conception et jusqu'à sa réalisation, avec projection sur la gestion. L'employeur est maître d'ouvrage.

L'éligibilité à certains fonds environnementaux pourrait être soumise à la présence d'un coordinateur environnemental.

Identifier la structure porteuse

Identifier les leviers de financements

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Surcoût pour le Maître d'ouvrage
- Financement des organismes de formation pour celle-ci
- Futur coordinateur finance le reste à charge de sa formation

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de coordinateurs formés
- Nombre de projets accompagnés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- 1 an ou 2 ans pour mettre en place la spécialisation
- En parallèle, communiquer, faire connaître, sensibiliser les maîtres d'ouvrage

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- La Région pour la formation
- Les Facs
- Les maîtres d'ouvrage exemple CdC Aunis Sud

Table n° 1

Fiche n° 4

Action : Outils de préservation des zones humides par les activités primaires

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Préservation, valorisation et promotion des zones humides et des activités primaires (agricoles, aquacoles, salicoles...)

Description de l'action

- Valorisation économique de la production de biodiversité au moyen de la rémunération des services environnementaux et la promotion des produits.
- Regroupement des propriétaires, exploitants, gestionnaires pour une gestion commune du foncier et de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent.
- Définir les services environnementaux des zones humides et estimer leur valeur.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Animation sur le terrain pour fédérer les acteurs locaux
- Trouver les moyens financiers (cf. action)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)








Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- deux années pour définir les services e
- à chaque territoire, son calendrier de mise en oeuvre en fonction des dynamiques locales

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Partie financement : financeurs (Agence de l'eau, collectivités) cf fiche 1
- Collectivités, socio professionnels
- Définition des services environnementaux : négociations entre un cadre régional et des spécificités locales
- CAPENA

Table n°	Fiche n°	Action : Documents encadrant la lutte contre l'artificialisation des sols
----------	----------	---

Enjeu(x) correspondant(s)  X  X  X  X  X  X  X	Objectifs de l'action <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer l'artificialisation des sols et ses impacts néfastes sur les milieux, les sols, l'eau...
---	--

Description de l'action <ul style="list-style-type: none"> • Écriture collective (comité de rédaction) d'une Charte Régionale d'engagement pour réduire l'artificialisation. • Promotion et animation autour de cette charte, diffusion pour recueillir adhésions et signatures. • Définition de moyens d'incitation pour un maximum d'adhésions. • Écriture d'un guide des bonnes pratiques et de retour d'expériences réussies (comité de rédaction); rappel de la séquence ERC; matériaux à préférer, mode de dé artificialisation... Déclinaison de ce guide selon les milieux et les territoires.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...) <ul style="list-style-type: none"> - Animation pour la rédaction des deux documents, avec comités de rédaction - Financement de la diffusion/promotion - Éventuellement, financement de la la "carotte" si elle est financière 	Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...) <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signataire de la charte
--	---

Calendrier de l'action (échéance, durée...) 1 à 2 ans de recueil des participation et de rédaction 1 an de promotion, recueil des signatures	Qui pourrait être acteur(s) de l'action ? Services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités, promoteurs privés... Exemple CdC Aunis Sud
---	---

Table n° 1

Fiche n° 6

Action : Conventions citoyennes territoriales pour la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Sensibiliser et mobiliser les citoyens, créer un lieu d'échanges et propositions

Description de l'action

- Convention pérenne dans le temps, se réunissant à intervalles réguliers
- Sélection des participants : initiative régionale, avec l'aide d'un spécialiste pour une bonne représentativité de la population, des territoires, des CSP, des activités...
- Apport de connaissances sur la biodiversité → temps 1
- Création d'un temps d'échanges et de débats → temps 2 avec propositions concrètes d'actions pour les maîtres d'ouvrage
- Communication pour le grand public → temps 3

Dédommagement du citoyen pour assister aux débats/type absence autorisée au travail, frais déplacements...) pour favoriser la diversité des profils citoyens présents (auteur table 2)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Temps d'animation et la mobilisation d'experts
- Financement des dépenses engagés par les bénévoles

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de citoyens mobilisés
- Nombre de propositions émises
- Nombre de propositions concrétisées !

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Cela peut aller vite (1 an) !
Annuellement.

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- La Région
- Les EPCI pour relayer
- Les citoyens

Table n° 1

Fiche n° 7

Action : Convention multi parties techniques et financières pour la préservation de la biodiversité des milieux humides

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Réunir les parties prenantes à la construction des projets visant la préservation des milieux humides

Description de l'action

Le contenu de la convention doit comprendre :

- Définir et hiérarchiser les actions à entreprendre de façon collective
- Rédiger un cahier des charges/définition des modalités techniques d'exécution
- Mobiliser les financements et l'ingénierie nécessaire et l'animation
- Si besoin : réaliser un diagnostic/état des lieux afin de définir les enjeux

Moyens financiers

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains des parties prenantes

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Réalisation ou non des actions

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

En fonction des territoires et des dynamiques, 3 à 5 ans renouvelable

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités locales
- Les associations
- Syndicats mixtes GEMAPIENS
- Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Conservatoire...

Table n° 2

Fiche n°1

Action : Accompagner le changement des pratiques agricoles

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Accompagner le changement des pratiques agricoles

Description de l'action

- Informer sur les (nouvelles) connaissances scientifiques , sur les pratiques agricoles non polluantes:
 - physiques (non labour, assolement)
 - chimiques (phytos) contre auxiliaires
- Communiquer sur les différentes pratiques et modes d'agriculture (Agriculture de conservation des sols, HVE)
- Former aux pratiques alternatives:
 - dans la filière agricoles :
 - les lycées agricoles
 - en formation continue
 - en milieu scolaire: sensibilisation
- Responsabiliser le citoyen sur la production bio et de saison en circuits courts
- Généraliser la préemption foncière sur les "territoires à enjeux"
- Développer la coopération (exemple : CUMA herse étrille)
- Diversifier les filières

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Implication des intervenants concernés: Collectivités, Administrations, OPA, Associations, Agriculteurs, formation agricoles, citoyens

Développement de filière

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Qualité de l'eau

Observation CNRS et autres

Evaluation des emplois (INSEE)

Balance des importations départementales

Nombre d'agriculteurs installés par modes de production

Taille de l'exploitation

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

En fonction du renouvellement des générations (Jeunes plus sensibilisés)

A minima 5 ans

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Chambre d'agriculture, Education Nationale, Banques, Agriculteurs, Société Civile

Table n° 2

Fiche n°2

Action : Ralentir le circuit de l'eau

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Infiltrer l'eau et la stocker pour reconstituer les ressources des nappes et en superficielle**
- **l'eau c'est la vie: production et biodiversité**
- **augmenter la résilience par rapport aux changements climatiques**

- A l'échelle parcellaire (agricole et forestier), modifier les dispositifs de drainage; diminuer la section et la profondeur des fossés, recréer des zones humides avant rejet dans le milieu naturel, améliorer la structure (perméabilité) des sols.
- A l'échelle du paysage:
 - conservation / création de haie, de bandes enherbées
 - diminuer les surfaces imperméabilisées (PLU)
 - réflexions sur le parcellaire et les choix cultureux
- Au niveau des infrastructures et des zones batiés: mettre en place des dispositifs de rétention des eaux pluviales (besoins de rétention, noues enherbées)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Formation/Information des exploitants et acteurs
- Planification : limitation de l'artificialisation des sols, désimpermeabilisation
- Revoir la réglementation du drainage

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- améliorer la recharge des nappes
- Maintenir les écoulements en tête de bassin versant
- mesure à l'échelle de bassins versants "pilotes"

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Le plus tôt possible
- Changement de regard et de pratiques sur le long terme
- premier résultat à l'échelle d'un bassin versant à 5 ans

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Agence de l'eau
- Chambre d'agriculture / CRPF
- Collectivités Locales
- Etat
- Agriculteurs et Forestiers

Table n° 2

Fiche n°3

Action : Valoriser l'exploitation extensive des étangs piscicoles

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Contribuer à la souveraineté alimentaire (protéines issues de poissons locaux)
- voir des étangs en bon état écologique
- Contribuer à l'économie rurale (emploi, tourisme, gastronomie)

- Reconstituer une filière du poisson d'eau douce et changer l'image de ce produit: **poissons autochtones**
- Sensibiliser et former les propriétaires et exploitants sur les techniques de gestion des étangs (Technique de pêche, gestion des assecs, gestion des cortèges d'espèces,...)
- Gestion des berges et queues d'étangs en faveur de la biodiversité
- "Réduire" l'oligotrophie du milieu
- Gestion des espèces indésirables (écrevisses de louisianes,...)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Programme de recherche INRA/CNRS
- Conforter l'action de l'association APPLNA (association pour la promotion du poisson local en NA)
- Créer et développer les ateliers de filetage (transformation)
- Promotion du produit poisson d'étang
- Maintenir la ressource en eau

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Mesure l'évolution de la production piscicole en étang
- maintien de la qualité de l'eau

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Etude INRA/ CNRS : SEPURE en 2023
Mise en oeuvre sur la durée

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

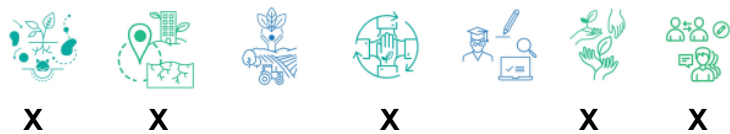
- Association APPLNA,
- Syndicat d'exploitant
- Conseil régional et Europe
- **OFB et DDT**

Table n° 2

Fiche n°4

Action : Renforcer la multifonctionnalité des haies

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X X X

Objectifs de l'action

- Accompagner mieux l'entretien de la haie au regard de l'objectif de production et des multifonctionnalités (bois d'œuvre, de chauffage, ...)

Description de l'action

- Rappeler les fonctions des haies
 - Clôtures naturellement Définir les parcelles
 - Paysage
 - Alimentaire
 - arbres fourrager pour les animaux
 - fruitiers pour l'alimentation humaine (cidre)
 - Bois de chauffage, arbres têtards,
 - Refuge pour les animaux (habitat et corridors écologique): insectes, gibiers, prédateurs
 - Coupe-vent et ombrière
 - régulateur hydrique
 - captation carbone
- Sauvegarder : Inventaire participatif inscrits dans les PLUs et développer les mesures incitatives à la plantation par des financements
- Ne planter que des essences locales labellisées

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Communication par l'exemple
- plan de relances et assimilés
- impliquer les collectivités
- plan de gestion des haies

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- photos aériennes
- inventaires

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- immédiat
- permanent

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités
- Prom'haies et autres association APN
- agriculteurs
- Chambre d'agriculture
- Particuliers

Table n° 2

Fiche n°5

Action : Améliorer les Diagnostics Environnementaux des PLUIs et les intégrer dans les projets d'urbanisation

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Intégrer la biodiversité dans tous les documents d'urbanisme

- Généraliser les inventaires détaillés incluant un volet participatif
- Généraliser les Atlas de la Biodiversité Communale : ABC
- Remonter la biodiversité dans l'ordre des priorités des élus en faisant valoir leurs aménités.
- Valoriser les connaissances produites dans un plan d'action

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Actualisation des documents d'inventaire
Conseiller des palettes végétales

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Pas de temps pour l'évaluation : de 5 à 10 années

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Collectivités, Bureaux d'Études, Associations

Table n° 3

Fiche n°1

Action : Education à l'environnement

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

Objectifs de l'action

- Avoir un socle commun de connaissance sur la biodiversité
- Connaître pour protéger
- Comprendre, accepter et appliquer les actions, les règles en faveur de la biodiversité
- Connecter les Hommes, leur territoire et la Nature

Description de l'action

Cibles de l'action nombreuses : on ne traite ici que les acteurs socio-professionnels

- Mise en place de sessions de formation ciblées sur les domaines d'activité en lien avec la biodiversité
- Faire percevoir aux professionnels le lien d'inter-relation entre leur activités et la biodiversité : agriculteurs, forestiers, pépiniéristes, entrepreneurs du bâtiment...
- La participation aux formations est valorisée par un label (reconnaissance, visibilité)
- Pour obtenir le label, en plus de la formation, les acteurs socio-économiques doivent remplir une fiche d'évaluation de l'impact de leur activité sur la biodiversité

Pour le grand public / citoyens

- Créer des campagnes de publicité pour diffuser des messages, réduire les préjugés
- Créer des jeux (société en ligne, rallyes, concours, fresque de la biodiversité...)
- Interpeller le grand public là où il ne nous attend pas (maraudage, jeux, leur jardin)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- un cahier des charges sur le socle commun
- moyens humains : formateurs, structures partenaires
- travailler avec des professionnels de la communication et des naturalistes pour le fond

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- nombre de personnes formées/ entreprises labellisées
- nombres de vues des publicités
- modification des catalogues des professionnels

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Pour inscrire le label dans la durée (crédibilité) : annuel et renouvelé
- Inscription dans la durée

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

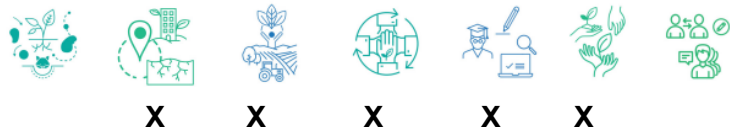
- La région comme moteur
- L'Etat pour les pubs et financeur
- Associations environnementalistes pour la formation
- CCI, CMA, C agri pour relais et promotion
- créateurs de jeux
- Les CPIE et structures disposants d'éducateur à l'environnement
- GRAINE (structure réseau)

Table n° 3

Fiche n°2

Action : Accompagner le passage à l'action

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Voir la concrétisation de l'action
- Faire en sorte que les actions se réalisent
- Susciter l'engagement, motiver
- Voir contraindre

Description de l'action

Cibles : grand public (habitants) et entreprises à l'échelle de l'action

Créer des "modes d'emplois" et retours d'expériences / partage de connaissances

- gestion / conduite/plantation de haies
- installation de nichoirs, intégration dans les bâtis de gîtes pour la faune
- créer des mares, planter un verger, expliquer comment favoriser la biodiversité dans son jardin...

Réglementer et encadrer les actions qui impactent la biodiversité

- prendre des arrêtés municipaux (ne pas tailler les haies à certaines période de l'année)
- avoir des clauses dans les marchés publics en faveur de la biodiversité
- classer les haies dans les PLU
- créer des trames noires dans les PLU au même titre que la trame verte et bleue
- donner les moyen d'appliquer la loi / contrôler

Retour d'expérience sous forme de chantiers participatifs, d'événements : avec des collectifs d'associations

Cf ARB NA

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- personnes ressources spécialistes pour créer ces "modes d'emplois" : guides, vidéos
- des fonds
- avoir les moyens de contrôle voire de mise en demeure ou verbalisation

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Quantitatifs : nombre de mares, vergers créés
- Qualitatif : chercher des effets sur la santé, le bien être








Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- sur au moins 5 ans pour voir les résultats

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- habitants
- associations
- entreprises
- collectivités
- DDT
- OFB

Table n°	3	Fiche n°3	Action : Créer des fonds de soutien aux actions favorables à la biodiversité
----------	---	-----------	--

Enjeu(x) correspondant(s)  X  X  X  X   X  X	Objectifs de l'action <ul style="list-style-type: none"> Financer les acteurs et les moyens pour passer à l'action
--	--

Description de l'action <ul style="list-style-type: none"> Financer la restauration d'aménagement/ éléments agro-environnementaux et la création (actuellement financement de haies mais pas de restauration) : restaurer l'existant Financer des outils et des actions de gestion et d'entretien Financer des paiement pour service environnementaux (PSE) Défiscaliser / incitation positive Financer des action sur le long terme (plus de 3 ans, vers du 10 à 15 ans) Cohérence dans les co-financements (perte de temps, d'efficacité, d'opportunité), enlever l'obligation de co-financement Simplifier les cahier des charges + montage administratifs + méthodes d'évaluation Simplifier les règles d'accessibilité aux fonds (exemple : PCAE, IAE pour le bio et HVE3) Financement directs à l'acteur de terrain (exemple : qualité de l'eau, financer directement l'agriculteur pour ses changements de pratiques) Équilibre entre l'accompagnement (20 %) et l'action (80 %) Intégrer la biodiversité dans les critères d'accessibilité aux fonds (exemple : LEADER)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...) <ul style="list-style-type: none"> volonté politique et demande du citoyen cohérence entre (et au sein) les financeurs plateforme qui regroupe et homogénéise les financements plus de commission de validation pour agir plus rapidement 	Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...) <ul style="list-style-type: none"> création d'un formulaire type nombres d'acteurs engagés nombre de projets accompagnés nombre d'ha / espèces concernés par un financement
--	---

Calendrier de l'action (échéance, durée...) <ul style="list-style-type: none"> immédiat tout le temps 	Qui pourrait être acteur(s) de l'action ? <ul style="list-style-type: none"> les financeurs (Etat, Région, Département, Collectivité, entreprise...) les structures qui portent des actions ou les individuels qui ont des projets Mécénat, financeurs privés (exemple: fondation du patrimoine travaillant à la préservation du patrimoine naturel)
--	--

Table n° 3

Fiche n°4

Action : Créer des filières et réseaux locaux adaptés aux territoires

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Créer un dynamique locale non délocalisable, sociale, environnementales et économique positive pour la biodiversité

Description de l'action

- Développer, retisser le lien entre le milieu rural et le milieu urbain/ péri-urbain
- Développer les circuits courts
- Rapprocher les consommateurs et les producteurs
- Limiter les intermédiaires et les coûts
- Revalorisation économique des produits locaux + lien avec le carbone
- Créer de l'activité économique localement en favorisant l'installation d'agriculteurs (ferme relais mise en place par les collectivités...)
- Maintien de la biodiversité génétique (variétés, races) et donc meilleure adaptation (résilience)
- Généraliser les Plan Alimentaire Territorial (PAT) ?
- Préciser les garanties de la pris en compte de la biodiversité

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- création de réseau multi-acteurs locaux (exemple : PNR mais plus localement, PAT)
- fonds (subvention à l'installation d'agriculteur, plate forme de circuits courts...)
- Label
- Application WEB et mobile pour mettre en lien consommateur et producteurs
- logement sociaux à la ferme

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- indicateurs sur la consommation (nombre de commandes, nombre de visites du site web...)
- nombre d'exploitation, produits labellisés
- nombre de réseaux multi-acteurs créés
- nombre de logements créés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- création sur 2/ 3 ans
- fonctionnement : mise à jour annuelle

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région, département, Collectivités
- Acteurs agricoles (chambre d'agriculture, coopératives...)
- Bailleurs sociaux
- Associations

Table n° 3

Fiche n°5

Action : créer de nouvelles surfaces protégées

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Objectif de créer 30 % d'espaces protégés dont 10 % en protection forte (au sens de l'UICN)

Description de l'action

- Identification des sites à protéger (avec priorisation)
- Augmenter le niveau de protection (RNN, RNR, PNN, maîtrise foncière CEN, ORE : protection forte et PNR, ZNIEFF, Natura 2000, ENS : création en protection complémentaire)
- Prise en compte de tous les enjeux et thématiques (exemple : observatoire sur site)
- Transversalité des compétences
- Accompagnement sur la maîtrise foncière et les moyens d'actions

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- financement sur l'investissement et le fonctionnement (gestion, protection, sensibilisation)
- équivalent temps pleins dédiés aux sites
- partenariat association, acteurs locaux (COPIL)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- inventaires
- indicateurs d'état
- document/ plan de gestion
- mise à jour régulière
- plateforme d'information/ base de données

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- d'ici à 2030

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- L'Etat, la Région (RNR, PNR), le Département (ENS)
- les acteurs locaux (citoyens, collectivités, ,acteurs économiques)
- collectivités

Table n° 3

Fiche n°6

Action : Exemplarité de la collectivité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Favoriser la protection de la biodiversité dans les espaces gérés par les collectivités
- Effet vitrine, démonstration, d'entraînement
- Formation des agents et des élus (acculturation)

Description de l'action

Au préalable questionner les politiques publiques, les services des collectivités, leurs compétences pour évaluer leurs impacts/ inter-relations sur la biodiversité : aménagements, gestion des espaces verts, temps périscolaires, bâts publics, approvisionnement des cantines, évènementiels, ZAE, urbanisme

Mettre en place une feuille de route sur un changement des pratiques : formation des agents, des élus, clause dans les marchés publics, clauses environnementales dans tous les baux gérés par les collectivités (entre autres...), accompagnement / implication des acteurs associatifs

Porter à connaissance :

- rendre compte à la population régulièrement
- conseil citoyen qui est associé à la démarche (conception, évaluation)
- accompagnement / implication des acteurs associatifs
- communication

Gouvernance de la collectivité qui permet la transversalité, le mode projet

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Humains : élus, agents : gouvernance adaptée
- Formation : sur la gouvernance et sur la prise en compte de la biodiversité

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Conditions de réussite exemplaire, visible, reproductible, compréhensible, transparence
- nombre de personnes formées
- combien de marchés possédant des clauses
- proposition d'actions qui ont intégrées des indicateurs de biodiversité

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- au moins à l'échelle d'un mandat

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités : élus, agents

Table n° 4 Fiche n°1 Action : Condition des aides à l'accroissement de la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Réserver les aides publiques aux démarches vertueuses quantifiées

Description de l'action

- A l'image du recensement de la population effectué tous les 5 ans par l'INSEE, mettre en place un recensement de la biodiversité de manière permanente et permettant de définir l'état de la biodiversité à un moment T en tous lieux
- Soumettre toutes les aides publiques (Europe, Etat, région, Département)
- aux collectivités locales à des ratios d'accroissement ou de diminution de la biodiversité... (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) écoresponsable ?)
- **Eco Conditionnalité des aides sur les critères biodiversité**

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Mobilisation des mêmes moyens orientés selon des critères liés à la biodiversité

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Définition d'un référentiel de marqueurs biologiques (à l'image des indices de biotope pour les cours d'eau)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

En fonction des calendriers de chaque niveau institutionnel > au début de chaque prochain mandat

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

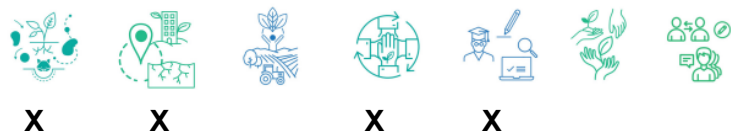
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la définition du référentiel
- Les financeurs pour la définition des ratios de leur financement
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- Muséum National d'Histoire naturelle (MNHM)

Table n° 4

Fiche n°2

Action : Produire la connaissance et la diffusion

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

X

Objectifs de l'action

- Meilleure compréhension et appréhension de la valorisation et de la préservation de la biodiversité.
- Pour inscrire des changements individuels et collectifs.

Description de l'action

Produire de la connaissance :

- Structuration de la connaissance: par exemple, exprimer les espèces et les milieux par cartographie (échelle 2x2 km), par typologie de publics (= propriétaires forestiers, agriculteurs, élus, citoyens = filières professionnelles + chambres consulaires = Education nationale, centres de loisirs, centres sociaux)

Diffuser:

- Mettre en œuvre une médiation pour sensibiliser, débattre, par enjeux: élaborer des outils pédagogiques (malette pédagogique).
- Faire partager les retours d'expérience pour capitaliser et poursuivre la démarche.
- Rassembler les connaissances dans un centre ressource dans les communes
- Vulgariser les connaissances scientifiques. Exemple: publication scientifique, vidéo de 3 minutes.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Pédagogie adaptée
- Dans les comités techniques, intégrer les scientifiques (INRAe), conservatoire national de la biodiversité.
- Faire découvrir les milieux aquatiques d'une manière sensible, en allant sur le terrain (jeunes; tourisme expérientiel)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Enquêtes, sondages sur le nombre de personnes touchées.
- Niveau d'appropriation de la connaissance

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Centre de culture scientifique technologique et industriel (NACSTI)
- IFREE
- Toutes les associations en plus des associations environnementales.
- ARB NA, acteur central.
- FAUNA, CBNSA (pôles SINP)

Table n° 4

Fiche n° 3

Action : Amélioration des milieux aquatiques

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action :

Amélioration du traitement des eaux usées (effluents tous types).

Description de l'action

Aller plus loin que l'épuration des effluents sur :

- les résidus médicamenteux
- les métaux lourds
- les pesticides
- diminuer tous les seuils de rejets polluants, nocifs: installations de loisirs, etc ; voiries.

Epurier toutes les eaux de ruissellement des villes et villages.

Installer des bassins de régulation et d'infiltration eaux pluviales : régulation des crues.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens techniques, scientifiques.
- Moyens financiers
- Sensibilisation/Information des différents publics.

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Augmenter les contrôles.

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

2022

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Collectivités territoriales.

Table n° 4

Fiche n°4

Action : Maîtrise foncière dans les zones de captage.

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Lier objectif de biodiversité et protection de la qualité d'eau potable

Description de l'action

- Mise en œuvre du nouvel outil de préemption par les communes légiféré dans la loi "Engagement et Proximité" du 27/12/2019 dont le décret n'est pas encore publié à ce jour.
- Travailler en complémentarité avec les actions SAFER engagées sur commande des syndicats d'eau.
- Pousser un niveau d'ambition plus élevé pour le syndicat d'eau, par exemple fixer des objectifs 100% à moyen terme dans les contrats Re-resource.
- **Vigilance sur le maintien d'activités économiques rurales. Accompagner**

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains: lobby de nos collectivités territoriales (Région et départements), de nos parlementaires, pour que le décret d'application soit publié
- Moyens financiers: aide financière/ Non comptabilisation de l'investissement dans le ratio d'endettement, un fermage étant perçu par la collectivité

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Taux de couverture des périmètres rapprochés
- Trajectoire vers les objectifs moyen terme

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

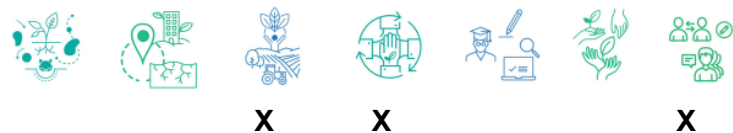
- L'Etat (décret)
- Région : aides financières
- Commune: action locale

Table n° 4

Fiche n°5

Action : Aide reprise et transmission agricole

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

Objectifs de l'action

- **Maintenir les actifs agricoles ancrés dans les territoires**

Description de l'action

Trois actions à articuler :

1-Permettre aux EPCI d'intervenir dans le domaine agricole par l'attribution d'aides directes;

2-Différencier ces aides directes à l'installation en cohérence avec les projets de territoires: conditionner l'attribution des aides aux exploitations agricoles à leur conformité avec le projet de territoire.

3-Favoriser les projets de territoires garants d'un accroissement de la biodiversité

- Créer des fermes-relais: la collectivité achète des fermes non reprises et les loue à de jeunes agriculteurs avec location/vente ou location le temps de créer un nouveau siège d'exploitation.
- Créer des zones d'activités agricoles (comme les ZAE) mais pour du maraîchage avec des aménagements (irrigation, local de stockage et vente,...)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Ramener à l'échelle territoriale les aides déjà existantes au niveau de l'Etat, de l'Europe, et des Régions.
- Ingénierie partagée avec les communes et les EPCI.

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'actifs (exploitants) agricoles mesuré chaque année.
- Nombre d'exploitation mesuré chaque année.
- Quels sont les critères garants d'un accroissement de la biodiversité? Indicateurs biodiversité?

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès 2023 : nouveau programme FEADER.

Qui pourrait être acteur(s) de l'action

EPCI + acteurs territoriaux.

Table n° 4

Fiche n°6

Action : Renforcer la mise en place de la trame noire en complément de TVB

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X X

Objectifs de l'action

- Réinstallation et équilibrage de la faune nocturne.
- Incidence de la Trame noire sur la qualité de la flore dans les espaces paysagers de la zone urbaine et dans les villages.

Description de l'action

Pour l'éclairage public, inverser la tarification heures pleines/heures creuses, pour une mise en oeuvre progressive.

Cadrage:

Adopter une réglementation pour:

- pallier à l'insécurité des personnes
- veiller à la sécurité routière
- conduire une réflexion sur l'urbanisation

Acculturation tout public à l'intérêt de l'action.

Intérêt :

- Economies d'énergie
- Qualité de vision pour l'astronomie
- Réduction de la pollution lumineuse (réduction de nuisances).

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Travaux par conduite de projets
- Orientation des aides publiques

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Des études sur l'évolution des phénomènes au fur et à mesure de l'avancée des projets.
- cartographie des zones lumineuses.

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

2022

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Collectivités territoriales et l'Etat.
- Associations et citoyens.
- Lien avec MNHN
- Lien avec le Label ville et village étoilé.

Table n° 7

Fiche n°1

Action : Intégrer la notion de biodiversité au cycle de formation des enseignants

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Former les enseignants
- leur donner des outils
- les rendre sensible à la transversalité de la notion

Description de l'action

- Former le corps enseignant dès leur cycle de formation au sein de l'université. Cette formation apporte les informations nécessaires pour qu'ils puissent se saisir des enjeux environnementaux et biodiversité.
- Afin de rendre vivant cet enseignement une partie pratique sur le territoire et au sein des structures environnementales est nécessaire.
- Lors de cette formation, des outils permettront aux futurs enseignants de saisir la transversalité de cette notion (déchets, eau, air, alimentation, aquaculture, sol, espèces...)
- **Changement climatique > car impacts majeurs sur la biodiversité**

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Structures formatrices (intervenants extérieurs au sein de l'université)
- Permettre aux enseignants un stage dans une structure environnementale
- Leur donner la possibilité d'expérimenter l'école dehors

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Moyens financiers engagés sur la thématique par la structure référente
- Nombre de projets pédagogiques intégrant la notion transversale de la biodiversité
- Nombre d'étudiants ayant 1 semaine de stage
- Nombre de jour pour une mise en oeuvre

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Dès que possible
- Sur le long terme

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Education nationale (cadre + financier)
- Région (cadre + financier)
- Ministère de l'agriculture pour lycées agricoles
- Structures naturalistes
- Syndicats des eaux
- Structures d'éducation à l'environnement (CPIE..)
- Office National des Forêts
- Associations environnementales
- Agence de l'eau (finances)

Table n° 7

Fiche N°2

Action : **Systematiser la formation des élus aux enjeux de la biodiversité.**

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action:

Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales.

Description de l'action

- Apporter aux élus la connaissance des enjeux biodiversité de leur territoire (socle de connaissance minimum).
- Formation obligatoire en début de mandat.
- Formation obligatoire en début de PLUI.
- Formation à dispenser en parallèle aux agents : binôme élu-agent.
- Formation à renouveler régulièrement avec plusieurs dates (personne ne doit les louper!)
- "Pratiquer le territoire": amener les élus à découvrir le territoire et les solidarités inter-territoire.

Quels moyens nécessaires ? (*financiers, humains, partenariats...*)

-Formateurs

Quels moyens d'évaluation ? (*outils, indicateurs...*)

-Qualité / importance des diagnostics dans les PLUI

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

-A caler sur les mandats électoraux.

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

-AMF
-CNFPT (fonction publique territoriale)
-CAUE
-Région

Table n° 7

Fiche N°3

Action : La haie dans tous ses états

Enjeu(x) correspondant(s)



X



X



X



Objectifs de l'action:

- Maintenir la haie dans le paysage
- Affirmer la haie comme élément identitaire du territoire
- Connecter le maillage de haies = conforter les corridors écologiques

Description de l'action

- Protéger les haies existantes et à venir dans les documents de planification. Réglementer la suppression des haies avec obligation de replanter l'équivalent arraché selon les fonctionnalités.
- Valorisation économique, touristique, sur les fonctionnalités de la haie et les atouts d'un paysage bocager (cloisonné) dans un contexte de changement climatique ("rugosité" du paysage par rapport au climat). Valorisation identitaire et communication sur l'intérêt paysager.
- Planter des haies pour obtenir un maillage de haies fonctionnel (diversité des essences, strates).
- Entretien des haies selon un cahier d'entretien maintenant l'ensemble des fonctionnalités des haies.
- Pérenniser.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Aides financières à la plantation.
- Aides financières à la gestion fonctionnelle.
- Aides financières et technique à une filière pour valoriser les produits de la haie (Bois-NRJ)
- Aides à l'achat de matériels et formation des utilisateurs.
- Sensibiliser les bureaux d'étude de PLUI à l'intégration du maintien des haies dans le PLU.

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de linéaire total (existant, maintenu, planté)
- Qualification de la haie (diversité des essences, stratification avec bande enherbée, âge des sujets, suivi de gestion)
- Nombre d'ETP créés autour de la thématique (entreprises locales, chantiers d'insertion,...)
- Nombre de haie classée.

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Dès révision des documents d'urbanisme.
- Planter en automne/hiver.
- Entretenir
- Création de la filière en amont.
- Formation en amont de l'achat de matériel.

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- le CRER
- la Région
- Prom'Haies et Bocage Pays Branché
- CUMA
- FD et chasseurs
- Les bureaux d'études
- Communauté de communes
- Agence de l'Eau
- OFB
- Département
- Centres de formation agricoles
- Agriculteurs et chambre d'agriculture
- CNFPT
- DDT
- Ademe

Table n° 7

Fiche N°4

Action : Démarche pro-active des modalités de compensation carbone et biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action:

Cadrer/rendre opérationnelles les compensations carbone et biodiversité.

Description de l'action

CADRER:

-Faire respecter le cadre du SRCE : adéquation entre impératifs de compensation et enjeux écologiques locaux (exemple: ne pas compenser des boisements en détruisant/plantant des prairies, des landes,...)

-Des services instructeurs interdisants les mises en oeuvre incohérentes au niveau local; leur donner les moyens de le faire !

-Etre intransigeant sur l'additionnalité apportée par la compensation.

-Demander la mise en oeuvre locale de la compensation carbone.

RENDRE OPERATIONNEL:

-Proposer des Sites Naturels de Compensation pour les enjeux bien identifiés localement.

-Demander plus de transversalité entre services instructeurs.

-Mieux communiquer sur les sites de compensation existants (SIG)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Expertise des services instructeurs (cahier des charges)
- Structures dédiées (opérateur de compensation à l'échelle locale).

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

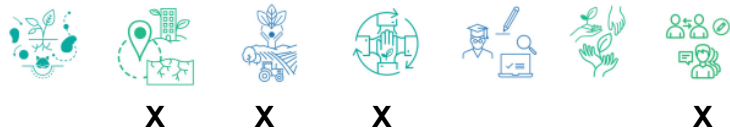
- Collectivités
- Etablissements publics.
- Société d'économie mixte
- CEN (sur financement dédié).

Table n° 7

Fiche n°5

Action : Mettre la biodiversité au coeur du projet

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Conception des projets avec l'ensemble des acteurs
- Suivis / évaluation du projet / Critère biodiversité
- Mesurer les coût environnementale d'un projet

Description de l'action

- Systématiser la concertation la plus large en amont de la conception des projets (transversalité)
- Alimentation d'un tableau de bord d'évaluation des projets portés par une structure
- Publier un bilan régulier des projets et de leur évaluation (critère biodiversité)
- Communiquer le bilan pour responsabiliser les porteurs de projets
- Définir une norme de qualité des projets
- Taxer l'artificialisation, la fragmentation

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Référentiel
- Auditeur

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Notes issues du référentiel

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

L'ensemble des porteurs de projet